

NOTE DE CADRAGE TERRITORIALE ◀ MOULIN A VENT / LYON 8^E

PROGRAMMATION 2012

Le quartier Moulin à Vent Sud est inscrit en catégorie 3 dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion sociale de Lyon .

Le périmètre Cucs Moulin à vent Sud compte 4156 habitants (*RGP 2006*), il est situé dans un quartier plus vaste « Moulin à vent Grand Trou Petite Guille » de presque 11.000 habitants soit près de 15% de la population du 8^{ème} arrondissement.

Les 3 sous secteurs ont en commun leur situation excentrée vis-à-vis du reste de l'arrondissement et une qualité et une diversité de services, publics et privés, très limités. L'impact de l'insuffisance de services de proximité est décuplé sur la partie Sud du quartier qui concentre l'essentiel des besoins en terme d'accompagnement social et se caractérise par la jeunesse de sa population (41% de moins de 25 ans, taux le plus élevé du 8^{ème} arrondissement) :

- Un quartier à l'ouest du 8ème arrondissement, enclavé et traversé par la route de Vienne (limitrophe avec Lyon 7^{ème} et Vénissieux)
- Un sentiment d'isolement par rapport au reste du 8^{ème} et une vie sociale quotidienne plutôt tournée vers Vénissieux (proximité, périmètre scolaire collège...)
- Un niveau d'équipements limité en nombre et en diversité (transports en commun, commerces, services publics, hors structures petite enfance et scolaire, ...)
- Absence d'équipement culturel et socioéducatif dans la proximité malgré une forte demande et des besoins évidents

Des difficultés spécifiques sont repérées sur certains secteurs :

- Précarité en hausse sur la partie Sud (tendance à la dégradation socioéconomique des familles : taux de bénéficiaires CMUC en 2008 18.6% (8.39% sur le 8^{ème} arr, 11.64% à l'échelle de la ville) Revenu fiscal médian en 2006 de 13581€
- Problèmes de sécurité/incivilité sur certaines espaces publics et allées d'immeubles

Un quartier qui a néanmoins des atouts et de potentiel en termes de développement :

- Un habitat mixte (copropriétés, HLM, pavillons, Habitat jeunes) maintenant une diversité socioéconomique et démographique à l'échelle du grand quartier.
- Présence d'une dynamique associative autour, notamment, des établissements scolaires du quartier
- Amorçe d'une dynamique collective d'habitants et d'associations locales potentiellement force de propositions et de projets en matière de lien social et d'événements
- Enfin, des potentiels de développement, à moyen terme, liés aux futurs équipements et aménagements urbains
- Entre 2008 et 2010, malgré la persistance de difficultés et de carences structurelles, des interventions très opérationnelles ont pu être développées:
 - Développement d'une présence et d'une offre socioculturelle dans la proximité sur le sud du quartier prioritairement: ateliers arts plastiques en pieds d'immeubles, animation de proximité ados/pré ados, intervention de la BM via une médiation par le livre depuis 2008 et l'implantation du bibliobus en 2010.
 - Diversification des intervenants associatifs et développement de l'offre périscolaire et des moyens financiers affectés sur les écoles Delorme et Bordas, en 2009/2010 : 20 ateliers proposés sur les 3 écoles
 - Volonté de créer un accueil en centre de loisirs 4-6 ans dans la proximité sur les mercredis en compléments des places créées en 2010 sur les vacances scolaires.

- Mise en place de résidences artistiques, contribuant au lien social et à la valorisation du quartier et constituant des occasions de dynamiser et soutenir le partenariat local (Fête des lumières en 2009, Tout le monde dehors en 2009 et 10, Land art / Fête des feuilles en 2008)
- L'arrivée en 2009 de nouveaux acteurs de la prévention et de médiation dans la proximité (éducation spécialisée, ALTM association de médiation sociale sur résidence Albert Laurent et espaces publics au nord du quartier)

L'enjeu transversal de développement est d'inscrire le quartier dans le fonctionnement global de l'arrondissement et de son environnement, y compris intercommunal.

Ce projet de quartier se décline en 4 axes prioritaires :

- Définition d'un programme d'actions de prévention et d'insertion en direction des jeunes en difficulté
- Développement, dans la proximité, de l'offre de loisirs, d'animation et d'actions culturelles pour tout public
- Développement du lien social et soutien à la vie associative
- Amélioration du cadre de vie

Les priorités d'intervention ont été formalisées dans le Contrat Urbain de Cohésion sociale 2007-2009, signé le 27 juin 2007 entre la Ville de Lyon et ses partenaires ; complétées par des axes de développement validés dans le cadre du diagnostic social de quartier fin 2007/2008.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Lyon fait l'objet d'un avenant 2011 2014 qui sera signé fin 2011 par les différents partenaires institutionnels.

Les potentialités de développement du secteur Cucs au sud sont le plus souvent situées au delà des limites du périmètre actuel, aussi les opérations qui sont actuellement en cours ou programmées, devront contribuer au processus de développement global de l'ensemble du quartier Moulin à vent /Grand Trou.

En effet, le grand périmètre présente des potentiels à court et moyen termes liés aux futurs équipements ou aménagements urbains :

Création du groupe scolaire Bordas (septembre 2011-2013, pendant travaux re-localisation des élèves sur le quartier Etats Unis), création d'un équipement de proximité rue Garon Duret, d'un parc urbain au Clos Layat (1ere phase de concertation en 2011), projet de voirie sur la rue Barbusse et traitement de la place du Moulin à vent (travaux en cours 2011-2012) qui constituent autant de leviers de développement, d'attractivité du quartier et d'implication des habitants.

Cette dynamique d'intervention publique devrait bénéficier à moyens termes aux habitants du secteur Moulin à vent sud

L'année 2012 doit permettre de poursuivre la mobilisation partenariale autour de la diversification et de la complémentarité des intervenants dans la proximité.

Les initiatives en faveur du développement local et de la participation des habitants seront soutenues.

Enfin, à l'issue des études conduites et notamment de la définition d'un schéma de référence en 2011, cette année devrait également permettre de dégager des orientations et propositions pour l'avenir en matière de développement urbain et de développement économique.

I. METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

Initiatives locales et participation habitante

- Poursuivre la démarche et la dynamique partenariale mobilisant les ressources locales (habitants, associations, ...) en développant des projets pour les accompagner et les fédérer
- Préserver et soutenir, au travers les actions collectives mises en œuvre, la mixité des publics (entre les différents secteurs d'habitation, les bénévoles associatifs et les personnes plus isolées...)

Développer l'intervention et aller vers les publics les plus en difficulté

- Inciter et accompagner la mobilisation des acteurs culturels, socioéducatifs, de l'insertion socio- professionnelle à intervenir sur les lieux de vie des habitants
- Mettre en place une intervention dans la proximité, par une posture « d'aller vers » afin d'accompagner, notamment, les jeunes en difficulté vers les structures d'insertion et de prévention compétentes présentes dans l'arrondissement et dans la proximité.

Actions éducatives et socioéducatives

- Prendre en compte les besoins du secteur en matière de loisirs et d'éducation :
Adapter l'accompagnement à la scolarité aux besoins du secteur et aux ressources locales.
- Développer l'offre socio éducative (dont animations de proximité) en direction des enfants et adolescents et renforcer la présence de structures associatives sur le territoire
- Développer des places ALSH 3-6 ans
- Veiller à la complémentarité des actions péri et extra scolaires et favoriser l'accompagnement à la scolarité sur le secteur (ex : opération coup de pouce sur bordas)
- Renforcer la participation des parents à la vie de l'école : Animation des espaces parentalité (LAP) Développement ateliers parents-enfants LAP.

Développement culturel

Sur la période 2012-2014, il conviendra d'aller au delà des expérimentations conduites entre 2007 et 2011 et de structurer un volet culturel dans le projet du territoire, autour d'un fil conducteur dans le cadre du projet de territoire permettant :

- d'accompagner les transformations du quartier : réflexion sur l'appropriation et les usages culturels à l'issue de l'aménagement du Clos Layat, réflexion sur la dimension culturelle du futur équipement de proximité
- d'initier une démarche « d'aller vers » sur le sud du quartier, via notamment l'engagement des institutions via la charte de coopération culturelle sur l'ensemble du quartier.
- Favoriser la production de petites formes artistiques dans l'espace public en intégrant la participation des habitants et une exigence de qualité dans la réalisation et la restitution.
- Développer les résidences artistiques en appui au partenariat local, à la valorisation du quartier et à son désenclavement

Information Concertation Participation

Aussi, il conviendra de réfléchir aux actions favorisant la participation des habitants autour notamment des projets d'aménagements et d'équipements à l'échelle du quartier Moulin à vent Grand Trou.

II. S'APPUYER SUR LES TRANSFORMATIONS URBAINES A VENIR ET AMELIORER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS

- Poursuivre les actions de sensibilisation aux questions de propreté et de cadre de vie suite notamment aux actions développées dans le cadre de la démarche « le 8^{ème} s'engage dans son environnement ».
- Soutenir les bailleurs souhaitant s'engager dans une sensibilisation plus quotidienne, ou dans la mobilisation des habitants sur ces questions (dont chantiers, petits travaux, accompagnement de projets).
- Contribuer au soutien de la redynamisation du commerce de proximité (via la tranche 2 du FISAC de soutien aux pôles commerciaux du 8^{ème}) contribuant aussi à valoriser le cadre de vie des habitants et le lien social.

Pour Mémoire



La date limite de réponse aux appels à projets est fixée au **10 novembre 2011** au plus tard. Toute réponse s'effectue par mail à l'adresse suivante : polville@mairie-lyon.fr

Avant tout envoi, merci de bien vouloir contacter la Mission territoriale afin qu'une **étude préalable** de votre projet puisse avoir lieu avec un membre de l'équipe.



Les actions participant au développement du quartier feront l'objet d'une **communication adaptée**, en utilisant autant que possible les logos, labels... adéquats (référence au CUCS, au projet de quartier, label d'une action partenariale...).



De manière à pouvoir **évaluer** précisément les effets des actions programmées, les projets devront mentionner les indicateurs de mesure et les résultats attendus au regard des priorités développées dans la présente note de cadrage.

Vos interlocuteurs :

Mission Territoriale Entrée Est 170 av Général Frère 69008 Lyon Tel : 04 72 78 51 30